

# Le Parc aux Oiseaux bleus

PAR CHARLES FOLEY

CHAPITRE VI

Une bonne marraine

A vrai dire, Lionel n'avait guère ajouté de mal à ces médésances. Ce fut pourtant dans un passage et vague accès de suspicion qu'il interrogea :

— Est-il indiscrète, ma chère tante, de vous demander quel sera au juste l'emploi de Mme Sonnel auprès de vous et quelles点钟 vous lui offrira?

Cette phrase jeta un froid dans la conversation. Les deux femmes se regardèrent déconcertées. Devant l'attitude taquine, mais néanmoins affable et conciliante de son neveu, Mme Verlier avait cru sa protégée définitivement admise à Boulmont et leur intimité acceptée sans conteste. Un peu gêné des bontés de la tante, Albine, de son côté, espérait avoir gagné les sympathies de Saint-Preuil. Et voici que tout semblait remis en question. La jeune fille fut humiliée de ce mot appartenant qui, au moment même où elle se voyait traitée sur un pied de parfaite égalité, lui faisait durement sentir sa dépendance.

Il y eut un nouveau silence de profond desarroi. Saint-Preuil avait surtout voulu modérer l'emballage de sa tante. Il n'imagina pas que ces paroles, en somme fort peu, puissent produire tant d'effet.

.

Après s'être remise de l'alerte, Mme Verlier, sans cacher son mécontentement, décida de préciser la situation une fois pour toutes. Elle affirma nettement sa volonté :

— Albine est ici en amie. Elle n'aura donc aucune sorte d'appointement. Je lui donnerai ce dont elle aura besoin. Et ce sera peu de choses : elle est tellement modeste!

Jamais Mme Verlier n'aurait parlé à son neveu sur ce ton brief et préemptoire. Méfient et froissé à son tour, le jeune homme se leva.

— Ça va bien, fit-il ironiquement. Je suis fidèle. Mme Sonnel a toutes les vertus, c'est le moins qu'elle jouisse d'exceptionnelles immunités!

— Que tu es ombrageux, mon grand ! lui reprocha la châtelaine d'une voix radoucie, car elle craignait autant de l'avoir perdue que de l'avoir indisposé contre Albine.

Et quoique la dame du manoir n'ait pas énoncé sa remarque, la petite Sonnel avait la même pensée.

## CHAPITRE VII

Quelques usages dans l'azur

Accompagnée de sa filleule, la bonne fée remonta dans son appartement.

Peut-être par ce beau soleil, dit-elle, préférera-t-elle un promenade dans le parc, Albine ? Mais qui sait si demain, je me trouverai aussi bien portante et si nous serons aussi seules, aussi libres qu'aujourd'hui. Or, j'ai encore tant de choses à te dire, tant de choses à te montrer !

Mme Verlier fit visiter toute la demeure à la petite Sonnel. Passant d'une pièce à l'autre ouvrant armoires et tiroirs, elle donna

nast des explications, évoquant des souvenirs mettant sa compagne au courant, non seulement du passé, mais des moindres détails de son existence.

N'importe quelle autre jeune fille eût sans doute jugé ces éclaircissements inutiles, fastidieux et longs. Mais, en dépit de ses dix-huit ans, Albine était sérieuse et réfléchie. Ayant de longues années souffert du silence, de la solitude, de l'absence de caresses maternelles, il lui paraissait délicieux de se trouver près d'une amie affectueuse et douce, sachant conter avec autant d'esprit que de bon sens. La jeune dactylo y voyait, en outre, une preuve de confiance dont elle était très fière. Enfin ce qui concernait Boulmont offrait à son imagination un attrait mystérieux et l'intéressait passionnément.

La pauvre ne se figurait plus qu'elle pourrait cesser de plaire et être congédier, d'une semaine à l'autre, ainsi que la première servante venue. Jusqu'alors ignoré, le bourgeois l'enlevait ses craintes et lui donnait maintes illusions. Son enfance devait être une souffrance. Maintenant, c'est une douceur. Et si tu savais quel ineffable attirissement j'apprécie à te voir, là, près de moi, attentif et vibrante, mes moindres paroles ! Dans mes jours les moins sombres, je n'osais pas espérer une telle félicité. Come Dieu est bon pour moi !

— Et pour moi, madame, songea donc !

Sans vous, que seraient-je devenue ?

La même émotion que devant l'azur les étreignit. Mme Verlier se pencha, Albine se souleva et toutes deux s'embrassèrent largement. En se laissant retomber sur le tapis aux pieds de la châtelaine, la petite dactylo ne put retenir ses larmes.

— Tu pleures, Albine ! Pourquoi ? N'aies pas de secret pour moi, ouvre-moi ton cœur !

Mon cœur n'aura jamais de secret pour vous, marraine. Il y a de la tendresse, de la reconnaissance, de la joie dans ces pleurs-là. Il y a aussi un peu de regret..

— Parce que ?

— Parce que j'aurais voulu que, ici, tout le monde fût heureux de mon bonheur. J'aurais voulu conquérir votre affection... sans

dependent en rien prendre à personne. Or, ma joie a déjà quêté un chargé... A ceul que vous aimez et qui vous aime le plus.

— Lionel ?

— Sou ses répliques sarcastiques, au déjeuner, j'ai cru sentir un peu de déception. Peut-être... Mais il ne fait pas trop nous en inquiéter. Mon neveu reviendra de lui-même à de meilleurs sentiments. Il est forcément bon. Comme beaucoup de jeunes gens qui jugent les vertus ridicules, à peine bachelier, il a cru clôt l'ironie et l'indifférence. Il n'y était que trop porté par un tour d'esprit naturellement sceptique et嘲諷的.

Certain, c'est un défaut répréhensible ; mais je n'en ai jamais la volonté, ni le courage de l'en corriger. Cette blague a tant de folies dissipé mes tristesses. Elle a mis tant de sourires dans mes larmes. Sans l'inconsciente et légère gaîté de ce grand garçon, je serais morte d'ennui avant notre rencontre imprévue ! Il est pour beaucoup dans notre bonheur.

— Se souvient-il de ma gratitude également ?

Rédevenu songeur en prononçant ces mots, la jeune fille croyaient revoir l'azur, et la grille du parc, parmi les bas tailles et les bruyères roses, surgir de l'ombre des charmilles, dans l'éblouissant soleil, le jeune

Etape, affectueux et tout blaguer inconsidérément. Il y a été trop porté par un

— Saint-Preuil affecte parfois d'être insensible et froid. Il ne l'est pas, expliquait la châtelaine. Il m'a souvent contrarié : jamais il ne m'a fait de la peine. Il a l'amitié généreuse. Qu'un trouble inattendu, qu'une violente émotion forcent son cœur à parler, sa honte se révélera de façon brusque mais durable.

(à suivre)

## ANNONCES TELEPHONÉES

Nous rappelons aux Maisons qui nous passent habituellement des annonces par téléphone, les inconvenients sérieux de ce mode de transmission : erreurs prononcées, malentendus, perte de temps et de place, et les motifs techniques, coûts, émissions, etc. Aussi, nous les grisons de ne recourir à ce moyen que lorsqu'ils ne peuvent absolument pas l'éviter, et lorsqu'ils l'emploient de nous faire parvenir, DANS LA JOURNÉE la confirmation de leur demande. Nous tenons essentiellement à pouvoir nous assurer, avant leur publication :: 1<sup>e</sup> que les annonces transmises proviennent bien des maisons indiquées ; 2<sup>e</sup> que le texte transcrit est tout à fait exact.

Désormais, nous ne pourrons plus accueillir aucune réclamation pour des annonces téléphonées et non confirmées dans la journée.

Avis de Sociétés  
ET Publications

Etude de M. André DUCANGE, notaire à Roubaix, 9, rue Neuve

LA MAISON ROUAISENNE Société Anonyme Coopérative à capital social de 100.000 francs, 3, rue de l'Hôtel-de-Ville, 3 ROUBAIX

AUGMENTATION  
DE CAPITAL

Le suivant débarras en date du 10 juillet 1926, dont copie a été déposée pour minute à M. André DUCANGE, notaire à Roubaix, le 10 juillet 1926. Les actionnaires extérieurs et les administrateurs des sociétés affiliées à la société anonyme coopérative à capital variable, dite LA MAISON ROUAISENNE, ont augmenté de 1.500.000 francs, depuis le 20 juillet 1926, de 100.000 actions, de 10.000 francs, de 20.000 francs et 200.000 francs, soit 10.000 actions supplémentaires d'après la résolution du capitulaire d'assemblée générale des actionnaires et qu'en conséquence l'article 6 des statuts devait être modifié comme suit :

— Article 6. — Les fonds sociaux sont variables.

— Le capital social est de 3.000.000 de francs divisé en 30.000 actions de 100.000 francs et 20.000 actions de 20.000 francs.

— Chaque action a 100 voix, et 100 francs de droit de vote.

— Les actions sont libérées en numéraire.

— Les actions sont débarrasées par délibération de l'assemblée générale des actionnaires et sont échangées entre les actionnaires.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.

— Les actions sont libérées à titre de participation de cotisations.